

**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MONSIEUR FREDERIC GUILLEMOT**

N° A25-001

5.5

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-19, L2122-22, R2122-8 et R2122-10 ;

VU la délibération n°DEL24-107 du 28 novembre 2024 portant élection du Maire ;

VU la délibération n°DEL24-110 du 28 novembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDERANT que Monsieur Frédéric GUILLEMOT, occupe la fonction de Directeur des espaces publics et urbains ;

CONSIDERANT qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'arrêté A24-031.

ARRETE

Article 1 - Délégation est donnée à Monsieur Frédéric GUILLEMOT, Directeur des espaces publics et urbains, à l'effet de signer :

1. En matière d'Administration :

- les courriers, correspondances, documents et attestations relatifs à l'administration courante de sa Direction et insusceptibles de recours ;
- les accusés de réception des demandes des usagers et administrés dans les affaires courantes de sa Direction ainsi que tous les courriers ou courriels de réponse insusceptibles de recours ;
- de signer les contrats et conventions sans incidence financière ;

2. En matière financière :

- les devis, contrat, marché public relevant de sa Direction dans la limite de 5 000 € HT,
- les bons de commande dans la limite de 10 000 € HT, à condition que les documents contractuels (devis, contrat, marché public) aient été signés par la personne compétente.

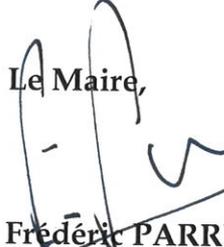
Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20250127-A25-001-AR
Date de télétransmission : 12/02/2025
Date de réception préfecture : 12/02/2025

Article 2 – L'arrêté A24-031 est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Commune.
Copie en sera adressée à l'intéressé, au comptable public et au Préfet de la Haute-Garonne.

Article 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Fait à Tournefeuille, le 27/01/2025

Le Maire,

Frédéric PARRE



Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20250127-A25-001-AR
Date de télétransmission : 12/02/2025
Date de réception préfecture : 12/02/2025